

Charte de bonne conduite du quadeur

(Repris en partie du Code de bonne conduite du Parc Régional du Morvan)

Le respect de l'environnement

Toute pratique du hors piste est interdite, la randonnée motorisée ne peut s'effectuer que sur les voies ouvertes à la circulation.

- Je veille au bon entretien de mon véhicule, pour réduire la pollution, la surconsommation et le bruit
- J'adopte toujours une conduite souple, à vitesse réduite pour éviter de détériorer les chemins et pour profiter au mieux du cadre naturel de la randonnée
- Je ne franchis de cours à gué que sur le parcours le plus direct et lorsqu'il s'agit manifestement d'un passage prévu
- Je ne traverse en aucun cas le lit d'un cours d'eau même sur un gué autorisé pour éviter de détruire la faune et la flore aquatique
- Je proscriis dans ma communication les images de véhicules dans les rivières et plus généralement les images sportives, même si elles sont plus spectaculaires !
- Je reste le plus discret possible
- Je favorise les sorties en petits groupes : 15 véhicules au maximum
- Je ramasse mes déchets
- Je ne fais ni feux, ni camping sauvage
- Je n'effectue pas de sorties nocturnes de février à juillet en raison du dérangement de la faune sauvage (période de reproduction)
- Je ne coupe ni branche, ni arbres gênant ma progression sans l'autorisation du propriétaire du chemin
- Je m'abstiens de rouler fréquemment aux mêmes endroits
- Je sensibilise les autres pratiquants au respect des engagements de Code de bonne conduite
- Je participe à des actions liées à la protection de l'environnement
- J'informe précisément les communes des problèmes rencontrés liés à la qualité de l'environnement

Le respect des autres usagers

Les chemins sont empruntés par de nombreux usagers, agriculteurs, riverains, forestiers, randonneurs pédestres, équestres ou VTT, pêcheurs, chasseurs...

- je n'utilise en aucun cas les itinéraires balisés pédestres (PR, GR) équestres ou VTT dans leur globalité
- Je fais preuve de courtoisie et de discrétion dans toutes les situations
- J'attends que les autres randonneurs se soient rangés avant tout dépassement
- Je prends en considération les circonstances saisonnières ou régionales : période de chasse, de moissons, manifestations locales...
- Je laisse la priorité aux engins agricoles et forestiers
- Je porte assistance à toute personne en difficulté rencontrée sur les chemins
- J'informe les communes des conflits d'usagers rencontrés sur les chemins.